



rtissimots

Informations destinées aux salariés du GIE AG2R, PRIMATOUR

éditorial

Ils ne manquent pas d'air!!!

En matière de formation "des actions particulières visant à faciliter le maintien dans l'emploi des salariés les plus âgés pourront être envisagées chaque fois que nécessaire" : voilà l'un des propos figurant dans le projet remis par les employeurs lors de la réunion paritaire de la Convention Collective Nationale ARRCO/AGIRC du 4 juin 2003.

Dans le chapitre "développement de carrière", il n'est question en réalité que de savoir ce que l'on va faire des salariés (après les plus âgés, il est question de ceux ayant les qualifications les plus faibles) pour permettre qu'ils "se maintiennent dans l'emploi". Si vous êtes âgés et avez une faible qualification : quel avenir prometteur!

Nos employeurs ne manquent pas d'air !

Au moment où le plan Raffarin/Fillon-MEDEF-CFDT essaye de détruire, entre autre, la retraite à 60 ans, après que le plan Jospin-MEDEF-CFDT sur l'Assurance Chômage ait supprimé l'ARPE, à l'heure où plus d'un salarié âgé de plus de 55 ans sur 2 n'est plus en activité, nos employeurs s'interrogent pour savoir comment nous garder!

FO propose une solution simple : un accord de préretraite dans notre profession!

A l'AG2R, certains chiffres du bilan social 2002 laissent rêveur :

- le nombre d'intérimaires moyen mensuel a été multiplié par 3 depuis 1999
- l'augmentation de la valeur du point est de 1,5% entre 2001 et 2002, alors que pendant la même période, le SMIC a augmenté de 3%
- la variation annuelle des rémunérations moyennes a été entre 1998 et 2002 de
 - + 2,1% pour les employés
 - + 4,7% pour les AM
 - + 3,7 % pour les cadres
 - + **24,9% pour les 10 salaires les plus élevés.**

Pour conclure, FO propose une solution simple et peu onéreuse pour augmenter la productivité : **supprimer l'obligation de remplir l'inutile document joliment nommé "CRA"** ; en effet, sachant qu'un salarié passe en moyenne 5mn par jour à cette fastidieuse tâche (certains responsables hiérarchiques y consacrent un temps bien supérieur, certains mauvais esprits pensent même que contrôler les salariés constitue l'essentiel de leur activité), nous vous laissons le soin de calculer le nombre de salariés en CDI que l'AG2R pourrait embaucher!



sommaire

éditorial	p1
Projet de loi Fillon	p2
Petits échos ...	p3
Retraite supplémentaire	p4



PROJET DE LOI FILLON : QUE SE MANIGANCE-T-IL AUTOUR DES RETRAITES?

« On vit de plus en plus longtemps. Ça coûtera de plus en plus cher. Qui va payer ? »

Le sujet des retraites semble aujourd'hui d'une complexité infinie. En fait, il se résume à une question simple, qui relève d'un choix de société : l'argent issu du travail doit-il financer la retraite des salariés ou servir les revenus du capital?

Aujourd'hui, le patronat ne jure que par la compétitivité; les pouvoirs publics par le libéralisme économique. En début d'année, ils ont essayé leur première déconvenue : le texte de «réforme» des retraites d'EDF-GDF (validé entre autres par la CFDT) a été largement rejeté par le personnel ; mais le gouvernement a décidé de passer outre pour montrer sa détermination à «réformer l'ensemble des retraites sans se laisser troubler».

>Que veulent le patronat et le gouvernement?

Limiter le coût des retraites en en faisant peser les conséquences sur les seuls salariés, nous faire travailler plus longtemps et développer l'épargne individuelle.

Le président du MEDEF, Ernest-Antoine Seillière, affirme qu'«il faut allonger la durée de cotisation», «les gens ne seront pas obligés de travailler davantage, mais le montant de la pension de chacun sera fonction de la durée de cotisation» (c'est la fameuse retraite à la carte avec un mécanisme de bonus/malus, système profondément inégalitaire), «des études indiquent qu'il faudrait aller à 42 ou 43 années de cotisations d'ici dix à quinze ans». Enfin, pour faire bonne mesure, il demande «un système complémentaire de capitalisation».

Et le gouvernement, dans son projet de loi, lui donne satisfaction sur tous ces points.

>Comment moins d'actifs peuvent-ils payer pour de plus en plus de retraités? Est-il utopique de parler de 37 ans ½ pour tous ?

Les richesses produites devraient doubler d'ici 2040. Pourquoi passe-t-on sous silence les prévisions économiques sur la productivité du travail? Celle-ci devrait progresser de 1,6% à 1,8% par an jusqu'en 2040, alors que la progression n'a été que de 1,3% au cours de la dernière décennie.

Depuis près de vingt ans, les gains de productivité ont surtout servi à licencier. On produit plus avec moins de salariés. Par ailleurs, on développe dans les entreprises des modes de rémunération (intéressement, participation...) non soumis aux cotisations sociales.

Tout cela entraîne un appauvrissement organisé de nos régimes de retraite.

Est-ce une fatalité ? Non, c'est un choix de politique économique.

La retraite à 60 ans est un choix de société!!! Et cela

effectivement a un coût !!!

Selon le Conseil d'orientation des retraites (COR), le financement futur des retraites devrait coûter entre 4 et 6 points des richesses produites par le pays, soit 16% à 18% du PIB (qui mesure l'ensemble des richesses produites dans le pays au cours d'une année) à l'horizon 2040, contre 12,6% actuellement et 4,4% en 1960.

FO a souligné qu'un retour aux 37 ans ½ de cotisation dans le privé ne coûterait que 0,3 point du PIB à l'horizon 2040 (chiffres du COR) : soit 4,5 milliards d'€ alors que les exonérations de charges patronales en 2002 représentent 21,6 milliards d'€ ! Un chiffre dérisoire en regard de la richesse nationale qui devrait un peu plus que doubler d'ici 2040 (ce qui représente cinq fois l'augmentation de la charge des retraites).

>Qui a intérêt à opposer le public au privé (au nom d'une soi disant «équité»)?

Les salariés du privé? Bien sur que non, les mesures concernant les salariés de la fonction publique n'apporteront pas un centime dans les caisses du secteur privé puisqu'il n'existe aucune compensation financière entre le système de retraite du public et les régimes de retraite du privé !

Les salariés du public? Bien sur que non, le projet Fillon est un catalogue de remise en cause de leurs acquis !

Alors qui ? Bien sûr le gouvernement et le patronat, qui en faisant « sauter le verrou » des 37 ans ½ dans le secteur public, peuvent maintenant imposer une augmentation de la durée de cotisation pour tous et introduire dans la loi la demande du MEDEF «d'aligner la durée de cotisation sur l'espérance de vie».

Il faut se rappeler que c'est la réforme Balladur de 1993 qui a permis de rompre «l'équité» entre public et privé en allongeant la durée de cotisation pour les salariés du privé. En ajoutant en plus, le passage aux 25 meilleures années d'une carrière au lieu des 10 précédemment pour le calcul de la pension et l'évolution des retraites en fonction de l'indice des prix et non plus en fonction de l'augmentation des salaires.

Pour la première fois depuis la nuit des temps on risque d'imposer à nos enfants un avenir où les droits sociaux seront inférieurs à ceux de leurs parents. C'est inacceptable !

Il y a urgence pour préserver notre retraite par répartition et les intérêts des salariés et retraités d'aujourd'hui et de demain:

- **retrait du projet Fillon**
- **37 ans ½ pour tous**
- **maintien de la retraite à 60 ans à taux plein**
- **abrogation de la réforme Balladur**



PETITS ECHOS...

REUNION PLENIERE DU CE DU 24/04/2003

□ **Question FO** : "que compte faire la Direction pour récompenser le personnel suite à l'obtention de la certification ISO?" Réponse : RIEN !!! Point à revoir en négociation salaire.

□ **Le CE de l'AG2R sera consulté à la rentrée**

> sur le projet U.G.C.E. (compte cotisation unique entreprise) dans le cadre du Guichet Unique voulu par les signataires de l'accord du 10/02/2001

> sur l'application des procédures GICR pour la liquidation Retraite selon les directives ARRCO

□ **Utilisation de l'excédent 2002**

Proposition CGC et CFDT d'utiliser environ 50000€ en Chèque Emploi Service (prestation refusée par le CE le 18/2/03) et proposition CFDT de provisionner environ 80000€ pour organiser en 2004 un week-end de rencontre du personnel.

Proposition commune des élus FO et CGT, pour faire bénéficier l'ensemble du personnel des excédents : distribution en chèques vacances de 60€, 50€, 40€ selon le quotient familial.

23 voix pour les projets CFDT/CGC, 16 voix contre.

REUNION PARITAIRE DU 17/04/2003

□ **Accord RTT**

FO a renouvelé sa demande d'une négociation sur la possibilité de prendre une demi journée le mercredi et de cumuler les jours RTT (ces possibilités existent dans l'accord RTT ISICA). Réponse de la Direction : non pour l'instant.

□ **Intégration de Force Sud**

FORCE OUVRIERE n'a pas signé cet accord. Nous avons estimé que le paragraphe sur l'emploi ne permet pas d'assurer le maintien de l'emploi dans les implantations existantes. Le texte est très en recul par rapport aux accords précédents : aucune référence à un délai de prévenance en cas de déménagement, ni au volontariat du salarié en cas de mobilité professionnelle.

□ **Régime Frais de Santé du personnel**

FO, refusant toute baisse de salaire, a revendiqué la modification de la répartition de la cotisation Employeur/Salarié. Refus de la Direction.

Propositions de la Direction, à effet du 01/07/2003 :

> Indexation sur l'indice CMT (augmentation des dépenses de santé) au lieu du plafond SS + un taux de 5% supplémentaires pendant 5 ans

> Remboursement optique une fois par an sauf pour les enfants de moins de 16 ans

> Remboursement des frais pharmaceutiques limité à 100% du ticket modérateur

> Remboursement des soins dentaires limité à 100% du ticket modérateur et dans la limite de 300% du tarif de responsabilité SS pour les actes "inlay" et "onlay"

> Possibilité dans ce cadre de prise en charge de la chirurgie de la myopie et des implants dentaires dans la limite d'un forfait annuel de 200€

> Opération de communication concernant le conjoint salarié (mise à jour du bulletin d'affiliation).

A la demande de FO, report de toutes modifications de notre régime Frais de Santé au 01/01/2004.

REUNION PLENIERE DU CE DU 05/06/2003

□ **Consultation sur le rapprochement AG2R/ISICA**

Déclaration des élus FO : « Avis favorable au projet sous réserve de la conclusion d'un accord paritaire pour l'intégration du personnel ISICA au Groupe, notamment sur la garantie de maintien de l'emploi sur place et l'application de la CCN des Caisses de Retraite à l'ensemble du personnel ».

A l'unanimité, le CE AG2R a donné un avis favorable au projet de rapprochement AG2R/ISICA.

□ **Information sur le regroupement des CG parisiens**

2 implantations sélectionnées :

CG Nord : Bld de la Villette PARIS 19^{ème}

CG Sud : Rue Gabriel Crié MALAKOFF

Les deux implantations seraient polyvalentes, l'interprofessionnel serait réparti selon un découpage géographique et la caisse professionnelle (IRPC) serait regroupée sur un site.

1^{ère} étape : déménagement des CG Roquette, CG Montmartre et CG Albert sur le site Bld de la Villette

2^{ème} étape : déménagement des CG Victoire, CG Malakoff et de certains salariés déjà installés à la Villette sur le site de Malakoff (immeuble actuellement en construction).

Les élus FO ont demandé que les salariés soient transférés dans les sites de leur choix (selon un sondage réalisé par les DP des CG parisiens 72% du personnel choisirait le site de la Villette, 25% le site de Malakoff). La direction « a pris note ».



RETRAITE SUPPLEMENTAIRE : UBU 2, LE RETOUR !!!

L'ensemble des salariés a reçu courant mars 2003, son relevé émis par La Mondiale concernant la situation de son compte « Retraite Supplémentaire » au 31/12/2002.

C'est la démonstration par l'absurde de la nécessité absolue de préserver nos régimes par répartition pour préserver les intérêts des salariés et futurs retraités que nous sommes.

C'est également la démonstration évidente que la capitalisation, même présentée comme un 3^{ème} étage en supplément des retraites de base et complémentaires, est un « attrape gogo ».

Une de nos délégués a fait quelques calculs à partir de ses feuilles de paye et de son relevé La Mondiale. En 2002, son coefficient était Employé Catégorie E coefficient 230 avec + 20% d'ancienneté :

- ⇒ 1^{ère} surprise, le montant des cotisations nettes indiqué sur le relevé est de 249,02€, or le total des cotisations salariales et patronales sur ses salaires de juillet à décembre, s'élève à 303,98€ : soit une différence de 54,96€ (plus de 18%)!!! Bonjour les frais !!!
- ⇒ 2^{ème} surprise, le montant d'intérêts grassement attribués par La Mondiale sur la totalité des cotisations placées est de 1,41€ ; à la Caisse d'Epargne, le même placement aurait rapporté 1,97€ !!! Bonjour le rendement !!!
- ⇒ 3^{ème} surprise, La Mondiale annonce une rente annuelle estimée au 31/12/2002 de 19,46€ ; rapporté au brut acquis sur la période cotisée (1/7/2002 au 31/12/2002) cela représente 0,131% !!! Bonjour le taux de remplacement !!!

Mais le plus scandaleux, quand on se rappelle que cette retraite supplémentaire a eu l'aval de trois syndicats de l'AG2R (pour mémoire : CGT, CFTC et CGC), est que le total des cotisations patronales à ce régime représente près de 4 points salaire :

- une hypothèse d'augmentation salariale de 106,27€ pour juillet, août et septembre et de 142,46€ pour octobre, novembre et décembre en incluant l'ancienneté
- une perte de cotisations de 24,87€ pour le régime de retraite ARRCO
- une perte de cotisations de 16,30€ pour le régime de retraite Sécurité Sociale.

Il nous semble utile de rappeler :

- > que les chiffres ci dessus ne concernent qu'une salariée ; imaginez le manque à gagner pour nos régimes de retraite de base et complémentaire si on les multiplie par les 2600 salariés du Groupe. Et ce dans une période où gouvernement et MEDEF veulent réduire les acquis des salariés et retraités pour, soi disant, rééquilibrer la retraite.
- > que le Groupe AG2R est un groupe paritaire de protection sociale, dont la retraite complémentaire reste le métier de base.

On vous le dit le Père Ubu est de retour !!!

Avec Force Ouvrière, défendons les dispositions actuelles de la CCN

BULLETIN D'ADHESION

NOM :
PRENOM :
ETABLISSEMENT :
DATE ET SIGNATURE :

A remettre à un délégué syndical FO de votre établissement ou à retourner par courrier à Francis GRANON (CG MONTMARTRE), Jocelyne KIMMEL (CG REIMS), Chantal NICOL (CG CHARTRES) ou Corinne MIRVILLE (CG TOULOUSE)